

# NOTRE SUIVI

## NOS MODALITÉS

- L'accompagnement est gratuit.
- Travail en équipe pluridisciplinaire.
- Accompagnement en binôme.
- L'accompagnement peut se faire durant toute la mesure d'internement.
- Les objectifs sont réfléchis et définis avec la personne internée.

## QUI PEUT NOUS CONTACTER

- Toute personne sous statut d'internement.
- La famille ou les proches de la personne.
- Les acteurs des réseaux de soins en santé mentale.
- Les acteurs des réseaux Justice.
- Les Maisons de Justice.

## FRÉQUENCE DU SUIVI

L'intensité du suivi peut varier en fonction de la situation médico-psycho-sociale et à la demande de la personne internée.

# CONTACTEZ-NOUS

## ANTENNE DE BRUXELLES EOLIA

108 A, rue Colonel Bourg à 1030 Bruxelles

Psychiatres: Docteur Stéphanie Godinas  
Docteur Barbara Salvati  
Réfèrent: Mathieu Galmart  
Téléphone: 0496/26.96.39  
Mail: eolia@outreaching.be

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

## ANTENNE DU BRABANT WALLON SILA

201, chaussée de Namur à 1300 Wavre

Psychiatre: Docteur Sany Dupont  
Réfèrent: Tarik Oudghiri Idrissi  
Téléphone: 0492/13.31.31  
Mail: tarik.oudghiri@silva-medical.be

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30

# ÉQUIPE MOBILE TRAJET DE SOINS INTERNÉS

Cour d'appel de  
Bruxelles et du Brabant  
Wallon

# L'ÉQUIPE MOBILE

L'équipe mobile TSI est constituée de deux antennes localisées respectivement à Bruxelles et à Wavre.

Chaque antenne se compose d'une équipe pluridisciplinaire, d'un référent d'équipe et d'un psychiatre.

L'équipe mobile collabore avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le trajet de soins : les acteurs des réseaux de soins, les intervenants de la justice et les maisons de justice.

Il est important de souligner que l'équipe n'est pas mandatée par la justice.

L'accompagnement de l'équipe mobile n'est donc pas repris dans les conditions de libération à l'essai.

# LIEUX D'ACCOMPAGNEMENT

L'équipe mobile Trajet de Soins Internés s'adresse aux personnes sous statut d'internement dont le lieu de vie actuel ou le projet de réinsertion futur se situe sur la cour d'appel de Bruxelles et du Brabant Wallon.

L'accompagnement se fait au départ du lieu de vie, qui peut-être:

- l'Annexe psychiatrique d'une prison ou l'Etablissement de Défense Sociale de Paifve.
- Un Hôpital psychiatrique sécurisé.
- Une structure de soins hospitalière ou d'hébergement.
- Le domicile de la personne internée.

# NOS MISSIONS

- Construire et renforcer un trajet de soins adapté à chaque personne internée.
- Préparer à une réinsertion dans la société.
- Maintenir et/ou développer un réseau de personnes ressources autour de la personne internée.
- Octroyer des soins en santé mentale dans le milieu de vie.
- Accompagnement dans divers domaines en fonction des besoins : médical, socio-administratif, juridique, financier, relationnel, psychosocial, réinsertion socio-professionnelle, etc.
- S'assurer de la continuité des soins.
- Eviter la réintégration dans un lieu sécurisé.
- Informer et sensibiliser les partenaires au statut d'internement.